



## Aller au contenu Les salariés d'Eco CO 2 rachètent leur entreprise Les salariés d'Eco CO 2 rachètent leur entreprise Partager

Le fondateur partait à la retraite. Deux de ses cadres lui ont proposé de reprendre la société avec toute l'équipe. L'opération a été finalisée le 8 juin: 80 % des salariés d'Eco CO détiennent 55 % du capital de l'entreprise. À l'occasion de son départ à la retraite, son fondateur, Jacques Allard, a finalement choisi de laisser la société à ses équipes plutôt que la céder à un tiers. «C'est une marque de confiance et une reconnaissance de la direction», se félicite Johanna Le Conte, devenue présidente à l'occasion de cette cession. Sur les 114 salariés, 72 ont donc investi sur les 90 qui remplissaient les critères d'éligibilité: au moins trois mois d'ancienneté et être titulaire d'un CDI.

À lire aussi : Les produits financiers solidaires séduisent de plus en plus d'épargnants

Créée en 2009, Eco CO, qui est implantée à Nanterre (Hauts-de-Seine), mène des actions de sensibilisation auprès des citoyens, collectivités et entreprises sur les enjeux environnementaux. Elle a réalisé 9,2 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2020 avec 70 % de croissance ces deux dernières années. Ce qui lui vaut de figurer au palmarès FT 1000 du Financial Times des 1 000 entreprises les plus dynamiques d'Europe. Johanna Le Conte, qui était auparavant directrice de l'innovation et du développement, et Isabelle Senn Zilberberg, ancienne directrice des opérations, sont désormais aux commandes. «De par notre implication respective dans l'entreprise, cela s'est fait naturellement», explique Johanna Le Conte.

À la fin de 2019, Jacques Allard et Paul Rossinès, directeur général, ont averti les six membres du comité de direction de leur prochain départ à la retraite. Donc de la vente de l'entreprise sans envisager, à ce stade, une cession à leur équipe. Johanna Le Conte et Isabelle Senn Zilberberg ont aussitôt manifesté leur intérêt. Jacques Allard et Paul Rossinès leur ont prêté une oreille attentive. «Ils nous ont laissé le temps de monter en compétences, de chercher les fonds d'investissement et les banques pour nous accompagner. Au fil des réunions, la cession aux salariés a été le schéma privilégié», raconte Johanna Le Conte. Depuis 2017, Eco CO est agréée comme entreprise solidaire d'utilité sociale. Succéder au fondateur était pour les deux femmes le meilleur moyen de pérenniser «ses valeurs de bienveillance et d'équité sociale, de garantir la continuité de ses actions et de continuer à pouvoir prendre des décisions de façon collégiale».

«L'opportunité d'une vie»

C'est le fonds Picardie Investissement, détenu par la région des Hauts-de-France, le Crédit agricole, la Caisse d'épargne, le CIC et Bpifrance, qui s'est engagé dans l'opération. Le prix a été calculé à partir de la valorisation établie par la CCI et des offres d'acheteurs potentiels. Un holding de reprise a été créé. Il est détenu à hauteur de 40,9 % par Picardie Investissement, de 46,6 % par les cadres et les salariés. Le solde est aux mains d'actionnaires historiques, dont Jacques Allard. Déjà en 2018, l'équipe était entrée au capital dans le cadre d'un plan d'épargne salariale qui a servi pour cette opération de cession. «C'était plus simple d'un point de vue juridique et fiscal de rester sur le mécanisme existant. Nous avons activé tous les leviers pour aider les salariés, en nous servant notamment des fonds communs de placement d'entreprise avec des versements volontaires des salariés que nous avons abondé au maximum», explique Johanna Le Conte. Ce n'est que la première étape d'une future opération qui va nous permettre de



prendre le contrôle de l'entreprise dans son intégralité.» D'ici sept ans, les salariés devraient racheter la participation de Picardie Investissement. Les relations entre les actionnaires sont encadrées dans un pacte qui comporte une clause d'inaliénabilité de cinq ans en cas de départ et un droit de préemption pour éviter la cession de titres à un tiers.

À lire aussi : RSE: les entreprises bientôt soumises à 47 indicateurs par Bercy

Entre janvier et juin 2020, l'entreprise a présenté le projet au CSE, organisé des webinaires et des présentations régulières de Picardie Investissement. Un cabinet d'avocats, Apollo, et un conseil en épargne salariale, Eres, ont tenu des permanences hebdomadaires, organisé un espace collaboratif et un forum anonyme. En juillet 2020, une société de conseil, Inspirit, a formalisé toute la démarche dans une lettre d'intention jusqu'à la conclusion de la transaction un an plus tard. «C'est l'opportunité d'une vie», confie Johanna Le Conte.

